

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Date de convocation : 25/03/2023

Date d'affichage : 25/03/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril deux mille vingt-quatre,
Présents : 9 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune,
Pouvoirs : 2 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Votants : 11 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON
Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE
Christine, M. de CHAMPS Hubert

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul),
M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), Mme BEAUMARD Angélique,
M. DELETANG Grégory

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2024-04-025

7.3. Finances - Emprunts

**Acquisition matériel de voirie et travaux aménagement d'une classe - ouverture d'une ligne de
trésorerie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent
pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant le versement tardif des subventions dans le cadre des travaux de rénovation énergétique
de la salle Pierre Desproges,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 21 mars 2024,

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de
150 000 euros afin de pallier aux dépenses relatives aux travaux d'aménagement d'une classe et à
l'acquisition de matériel de voirie, en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 euros (cent cinquante mille euros)

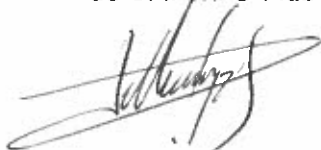
- **CHARGE le Maire** de négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec la Banque Populaire
- **AUTORISE le Maire** ou son représentant à signer tous documents inhérents à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 037-213700586-20240402-DCM_2024_04_025-DE

